



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

COMMISSION DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

Première session extraordinaire

Rome, 7-11 novembre 1994

RAPPORT INTERIMAIRE SUR LA CONFERENCE INTERNATIONALE ET PROGRAMME SUR LES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

TABLE DES MATIERES

	Paragraphes
I. Introduction	1-2
II. Rappel des faits	3-10
1. Origine de la CIPRP - concrétisation des droits des agriculteurs et moyens de rendre le système mondial parfaitement opérationnel	3-6
2. La CIPRP et la révision de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et la mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique	7-10
III. Les objectifs et la stratégie de la CIPRP	11-26
1. Objectifs et stratégie	11-14
2. Processus consultatif partant des pays	15-20
2.1 Préparation des rapports des pays	16-17
2.2 Réunions sous-régionales et préparation de documents de synthèse sous-régionaux	18-20

	Paragraphes
3. Etat des ressources phytogénétiques dans le monde	21-23
4. Plan d'action mondial	24
5. Collaboration avec des institutions et organisations internationales concernées	25
6. Cadre temporel	26
IV. Rapport intérimaire	27-44
1. Etablissement du Secrétariat du projet	27-30
2. Contacts nationaux et régionaux	31-34
2.1 Etablissement des points de contact nationaux	31
2.2 Missions régionales	32-34
3. Rapports nationaux	35-38
4. Planification des réunions sous-régionales	39
5. Coopération avec l'IPGRI	40-41
6. Autres activités du Secrétariat	42-43
7. Activités de soutien d'autres organes	44
V. Situation du financement	45-50
VI. Questions à examiner	51-53

I. INTRODUCTION

1. Le présent document fait le point de la mise en oeuvre de la "Conférence internationale et programme sur les ressources phylogénétiques" (CIPRP) à ce jour (septembre 1994). Il a été préparé par le Secrétariat de la CIPRP - projet multidonateur bénéficiant de fonds fiduciaires¹ - établi par la FAO suite à la demande formulée par la Conférence de la FAO, d'organiser la "Quatrième Conférence technique internationale sur la conservation et l'utilisation des ressources phylogénétiques"².
2. L'objectif de la CIPRP est de mettre au point, grâce à un processus participatif partant des pays, un premier rapport sur les ressources phylogénétiques dans le monde et un premier plan d'action mondial, avec prévisions de coûts, en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture à soumettre pour adoption à la quatrième Conférence technique internationale en juin 1996. Le Programme "Action 21" de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) préconise aussi la préparation et l'adoption d'un rapport et d'un plan d'action mondial analogues à la quatrième Conférence technique internationale.

II. RAPPEL DES FAITS

II.1 Origine de la CIPRP - concrétisation des droits des agriculteurs et moyens de rendre le système mondial parfaitement opérationnel

3. L'organisation de la quatrième Conférence technique internationale sur les ressources phylogénétiques³ a été recommandée, en premier lieu, par la Commission des ressources phylogénétiques de la FAO à sa quatrième session, et approuvée par la Conférence de la FAO à sa vingt-sixième session en 1991.
4. A sa quatrième session, la Commission est convenue que les droits des agriculteurs⁴ seraient concrétisés grâce à un fonds international destiné à appuyer la conservation et l'utilisation des ressources phylogénétiques, notamment dans les pays en développement, et que les politiques, programmes et priorités du fonds seraient établis par l'intermédiaire de la Commission. Ce principe a été approuvé par la Conférence de la FAO dans la Résolution 3/91. La Commission est également convenue que la concrétisation des droits des agriculteurs, par le biais du fonds international, devrait se fonder sur un plan d'action mondial scientifiquement rationnel. Elle a donc recommandé à la FAO d'organiser la quatrième Conférence technique internationale et, dans le cadre du processus préparatoire, d'élaborer le premier rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde et le premier Plan d'action mondial.

¹ N° du projet: GCP/INT/573/MUL.

² Rapports de la Conférence de la FAO: C 91/REP, par. 113 et C 93/REP, par. 110.

³ Une série de conférences techniques internationales sur les ressources phylogénétiques ont été organisées par la FAO, en coopération avec d'autres organisations, afin de faciliter les discussions techniques entre scientifiques et de sensibiliser à cette question les responsables aux échelons national et international. La première de ces conférences a eu lieu en 1967 et certaines de ses principales résolutions ont été ensuite adoptées par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui s'est tenue à Stockholm en 1972. La deuxième Conférence technique internationale, qui a eu lieu en 1973, a interprété les résolutions de la Conférence de Stockholm dans le contexte des ressources phylogénétiques. La troisième Conférence technique internationale, qui s'est tenue en 1981, a servi de catalyseur pour la mise au point du Système mondial de la FAO pour la conservation et l'utilisation des ressources phylogénétiques.

⁴ Le concept de droits des agriculteurs été approuvé par la Conférence de la FAO dans la Résolution 5/89 (deuxième annexe à l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques) avec la définition suivante: "droits que confèrent aux agriculteurs leurs contributions passées, présentes et futures à la conservation, l'amélioration et la disponibilité des ressources phylogénétiques". Ces droits sont dévolus à la Communauté internationale qui, en tant que dépositaire, doit aider les agriculteurs à protéger et conserver leurs ressources phylogénétiques et leur permettre ainsi qu'à leurs communautés et pays de profiter pleinement des avantages de l'utilisation améliorée de ces ressources.

5. La Commission a noté que la préparation du rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde et du Plan d'action mondial l'aiderait à exercer les fonctions de coordination et de suivi prévues par son mandat. A sa cinquième session, tenue en avril 1993, la Commission a noté que la CIPRP "rendrait le Système mondial de conservation et d'utilisation des ressources phylogénétiques parfaitement opérationnel"⁵.

6. L'importance des ressources phylogénétiques a été reconnue à la CNUED. Ainsi, le chapitre 14 du Programme "Action 21" comprend un domaine d'activité sur la "conservation et l'utilisation rationnelle des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture durable" qui présente des programmes d'action aux échelons national et international. Au niveau international, le Programme "Action 21" propose, entre autres, des initiatives visant à préparer des rapports périodiques sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde, et un plan-chenille coopératif d'action au niveau mondial sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture; il propose en outre de promouvoir la quatrième Conférence technique internationale qui examinerait la premier rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde et le plan d'action. Le Programme "Action 21" recommande aussi la réalisation des droits des agriculteurs. A sa cinquième session, la Commission a noté que la CIPRP transformerait les parties pertinentes du processus de la CNUED (y compris Action 21 et la Convention sur la diversité biologique) en un plan d'action mondial aux coûts définis, s'appuyant sur le rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde.

II.2 La CIPRP et la révision de l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et la mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique

7. La Résolution 7/93 de la Conférence de la FAO recommande la révision de l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques et son harmonisation avec la Convention sur la diversité biologique. A la cinquième session de la Commission, il a été convenu que le Plan d'action mondial et l'Engagement révisé seraient présentés à la quatrième Conférence technique internationale. Il a donc été recommandé d'envoyer à la Conférence des participants de haut niveau⁶.

8. L'Engagement porte sur un ensemble de questions qui comprennent l'accès aux ressources phylogénétiques, leur conservation et leur utilisation. La mise au point d'un plan d'action mondial, réaliste et aux coûts définis, devra forcément tenir compte de ces questions. Le remaniement de l'Engagement, et la mise au point du Plan d'action mondial devront être considérés comme des activités complémentaires faisant partie intégrante d'un processus plus large qui devrait aboutir à la préparation d'une enveloppe complète à soumettre à l'examen officiel des gouvernements.

9. La Résolution 7/93 de la Conférence de la FAO exprimait l'espoir que la revision serait achevée au moment de la Conférence technique internationale, et proposait de soumettre ses conclusions à cette dernière. Suivant les recommandations formulées par la Commission à sa cinquième session⁷, la Conférence de la FAO "a noté que la révision de l'Engagement et les autres préparatifs pour la quatrième Conférence technique, (...) devraient être considérés comme faisant partie intégrante d'un même processus" à mettre en oeuvre sous les auspices de la Commission des ressources phylogénétiques et de son Groupe de travail. On a également fait observer que ces initiatives sont des éléments majeurs de la contribution et du rôle de la FAO dans la mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique.

⁵ Le Système mondial qu'élabore la FAO a pour objectifs de promouvoir la conservation, l'accessibilité et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour les générations présentes et futures, en fournissant un cadre souple pour le partage des avantages et des charges. Voir également le document CPGR-Ex1/94/3.

⁶ CPGR/93/Rep, par.81.

⁷ CPGR/93/Rep, par. 46.

10. La Conférence technique contribuera aussi à la mise en oeuvre de la résolution de l'Acte final de la Conférence de Nairobi pour l'adoption du texte convenu de la Convention sur la diversité biologique du 22 mai 1992, qui soulignait "la nécessité de trouver des solutions aux questions en suspens les plus importantes concernant les ressources phylogénétiques", en particulier celles de l'accès aux collections *ex situ* qui n'ont pas été constituées conformément à la Convention, et celles des droits des agriculteurs, dans le cadre du Système mondial de la FAO⁸.

III. LES OBJECTIFS ET LA STRATEGIE DE LA CIPRP

III.1 Objectifs et stratégie

11. A sa vingt-troisième session (novembre 1993), la Conférence de la FAO a vigoureusement affirmé l'importance de la quatrième Conférence technique internationale sur les ressources phylogénétiques et a approuvé ses objectifs et sa stratégie, comme l'avait fait à sa cinquième session la Commission des ressources phylogénétiques. Ces objectifs et cette stratégie sont décrits ci-dessous:

12. La CIPRP a pour objectif de parvenir à un consensus et d'engager tous les pays et secteurs pertinents dans la conservation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et leur utilisation dans le cadre du développement durable, et plus précisément:

- i) catalyser l'action au niveau national pour promouvoir la création des institutions, notamment par le développement des communications et l'accès à l'information, l'amélioration de la planification et de l'évaluation, l'identification des problèmes et des besoins d'urgence et la formulation de projets destinés à y répondre, ainsi que la promotion de la coopération et des initiatives à l'échelle régionale;
- ii) décrire, dans le rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde, la situation actuelle de ces ressources, identifier les lacunes et les besoins et proposer des priorités d'action; enfin,
- iii) parvenir à un accord sur un plan d'action mondial en faveur des ressources phylogénétiques, tel qu'il ressortira du rapport sur l'état de ces ressources dans le monde, en s'inspirant du plan d'action schématique du Programme "Action 21" et, sur son financement, grâce à un fonds international et à d'autres mécanismes, conformément aux Résolutions 5/89 et 3/91 de la Conférence de la FAO.

13. Comme l'ont souligné la Commission et la Conférence de la FAO, le projet de CIPRP appuiera un processus partant des pays pour la formulation d'un plan d'action mondial concret. Cette approche participative permettra d'élaborer un plan novateur mais pratique dans lequel tous les pays pourront se sentir pleinement engagés. La CIPRP est conçue de manière à aboutir non seulement à l'approbation du Plan d'action mondial par les pays mais aussi à leur engagement à le réaliser en temps voulu, avec l'appui des communautés scientifiques et politiques.

14. Comme indiqué à la cinquième session⁹, la Commission et son Groupe de travail fourniront des conseils de politique pour le processus, et une proposition de Plan d'action mondial sera examinée à une session de la Commission.

⁸ Rapport intérimaire sur la CIPRP, CPGR/WG/94/5.

⁹ CPGR/93/Rep, par.81.

III.2 Processus consultatif partant des pays

15. Si l'on veut donner des réponses concrètes aux besoins réels perçus par les pays, dans le contexte du Plan d'action mondial, il est impératif que ces pays participent pleinement au niveau national à la formulation du rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde et d'un plan d'action mondial concret. Le projet est conçu de manière à offrir un grand nombre d'occasions de contribuer à l'échelon nationale, à savoir:

- i) préparation de rapports nationaux, qui évaluent l'état des ressources phytogénétiques locales et tiennent compte des besoins et lacunes au plan institutionnel en ce qui concerne la conservation et le développement de ces ressources, et
- ii) l'organisation d'une série de réunions sous-régionales et régionales où les pays pourront présenter leurs rapports, identifier les problèmes communs et étudier des solutions possibles à incorporer au plan d'action mondial.

Les pays auront aussi l'occasion d'exprimer leur opinion, et de fournir des informations par des voies moins officielles, par exemple lors des visites aux pays par le personnel du projet.

III. 2.1 Préparation des rapports des pays

16. Conformément à l'approche axée sur les pays, c'est à ces derniers qu'incombera la responsabilité cruciale d'établir des rapports nationaux, en temps utile, et suivant le calendrier proposé par la CIPRP. Celle-ci, en collaboration avec les bureaux régionaux de l'IPGRI, pourrait également fournir aux pays une assistance limitée au plan de la technique et de la planification pour leur permettre de s'acquitter de leur tâche. Dans les limites du budget du projet, des fonds restreints pourront être mis à disposition pour couvrir partiellement les frais locaux de préparation des rapports nationaux.

17. Dans leurs rapports, les pays évalueront l'état de leurs ressources phytogénétiques, décriront les activités qu'ils mènent en faveur de leur conservation et leur utilisation, et identifieront les lacunes, besoins et priorités. Ces informations constitueront la principale contribution au rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde et au premier plan d'action mondial. Des "recommandations préliminaires" sur la portée des rapports et sur leur préparation ont donc été formulées par le Secrétariat et diffusés sous couvert de la lettre circulaire aux gouvernements du 30 septembre 1994 signée par le Directeur général. On encourage la participation de tous les ministères et départements gouvernementaux compétents, ainsi que des universités, des instituts de recherche, des organisations non gouvernementales, du secteur privé et des associations paysannes. En outre, on recommande l'établissement d'un Comité national permanent ou spécial des ressources phytogénétiques là où cet organe n'existe pas déjà.

III.2.2 Réunions sous-régionales et préparation de documents de synthèse sous-régionaux

18. Aux pays incombera également l'importante responsabilité d'organiser leur contribution et d'assurer leur participation aux réunions sous-régionales et régionales. Les pays qui accueillent ces réunions devront en outre assumer des responsabilités spéciales.

19. Les principales conclusions qui se dégageront des rapports nationaux seront examinées lors des réunions sous-régionales et serviront, par la suite, à élaborer le rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde et le plan d'action mondial. Dans leurs communications aux réunions sous-régionales, les pays sont invités à se concentrer sur des domaines où ils ont un intérêt, une expérience ou une compétence particuliers qui peuvent intéresser l'ensemble de la sous-région. Les institutions et spécialistes individuels de la région seront aussi invités à présenter des études. Ainsi pourra s'instaurer un véritable échange de compétences et d'expériences. Les documents de synthèse seront ensuite rédigés sur la base des évaluations contenues dans les rapports

nationaux ainsi que des discussions et conclusions des réunions sous-régionales et d'autres études transversales requises par le projet ou qui lui sont fournies.

20. Les sous-régions ont été définies sur la base des conditions agro-écologiques communes et compte tenu des regroupements politiques et économiques. La plupart englobent l'un des centres de diversité identifiés par le chercheur russe, N.I. Vavilov. Suivant les disponibilités de fonds, des réunions seront organisées pour chaque sous-région avec l'aide du pays ou de l'institution hôte, mais, dans certains cas, on pourra regrouper les sous-régions et tenir une réunion régionale. Cependant, aux niveaux actuels des engagements financiers des donateurs en faveur du projet, on ne dispose pas de fonds suffisants pour organiser des réunions dans toutes les sous-régions, ce qui limite cette possibilité particulière de participation et de contribution des pays au processus.

III.3 Etat des ressources phytogénétiques dans le monde

21. Le rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde exposera la situation actuelle de ces ressources, au niveau mondial, et identifiera les besoins de conservation et d'utilisation durable, ainsi que les situations d'urgence. Le rapport devra notamment:

- i) évaluer l'état actuel de la diversité génétique, le degré d'érosion génétique, et la couverture et la situation actuelle de la conservation et de l'utilisation *in situ* et *ex situ* des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Le rapport s'appuiera sur des évaluations par pays, par sous-région et, dans la mesure du possible, par groupe de cultures;
- ii) identifier les principaux obstacles à la conservation, à l'utilisation et à l'échange des ressources phytogénétiques;
- iii) évaluer dans quelle mesure les collections sont utilisées et développées, et identifier les problèmes qui entravent leur pleine utilisation pour la sélection végétale;
- iv) évaluer les capacités nationales et régionales de conservation et d'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (moyens humains, structures institutionnelles et méthodologies appliquées);
- v) examiner les domaines présentant un intérêt particulier pour la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, comme l'informatique, les nouvelles biotechnologies, les techniques locales et d'autres questions telles que la conservation à l'exploitation même et la nécessité de nouvelles méthodes de sélection végétale qui sauvegardent la diversité dans les systèmes de production; enfin
- vi) identifier des technologies appropriées pour répondre aux besoins spécifiques des pays en développement, et évaluer l'état actuel et les modalités des transferts technologiques en matière de ressources phytogénétiques.

22. Le rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde couvre les végétaux présentant un intérêt social et économique, en particulier pour l'agriculture et la foresterie. Il s'attachera aux espèces cultivées et à leurs parents sauvages, aux espèces forestières ayant une valeur économique présente ou potentielle, et aux espèces végétales prometteuses susceptibles de se prêter à de nouvelles cultures. Il traitera de façon équilibrée des technologies nouvelles aussi bien que des technologies traditionnelles et indigènes. Il évitera d'adopter une approche statique "d'inventaire" et mettra en lumière les lacunes et les crises aux niveaux national, régional et mondial. Le rapport servira de référence quant à la situation actuelle et constituera la base sur laquelle le Plan d'action mondial sera élaboré.

23. Les principaux apports utilisés dans le processus d'établissement du rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde seront les suivants:

- i) les informations de base existantes complétées par celles fournies dans les questionnaires remplis par chaque pays, recueillies et analysées par la Division de la production végétale et de la protection des plantes, la Division des ressources forestières et le Secrétariat de la CIPRP;

- ii) les rapports nationaux que soumettront les différents pays;
- iii) Les études de cas et les analyses de problèmes qui seront identifiés et rassemblés par le Secrétariat de la CIPRP;
- iv) les résultats des réunions sous-régionales et régionales;
- v) les informations obtenues et analysées par le Secrétariat du projet, grâce aux contacts et entretiens avec les gouvernements et les organisations concernées;
- vi) les apports provenant d'activités complémentaires entreprises par les gouvernements, institutions, organisations non gouvernementales et autres en liaison avec le processus de la CIPRP.

III.4 Plan d'action mondial

24. Le Plan d'action mondial sur les ressources phylogénétiques complétera le rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde et s'en inspirera. A partir du schéma de programme d'action figurant dans le Programme "Action 21" :

- i) il proposera des politiques et des stratégies de conservation et d'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture aux niveaux national, régional et mondial, en se concentrant particulièrement sur les liens entre les programmes de conservation et les moyens et les programmes d'utilisation;
- ii) il aidera les pays à élaborer des plans ou programmes d'actions prioritaires pour des activités de conservation à l'échelon national;
- iii) il aidera les pays à renforcer les moyens nationaux d'utilisation des ressources phylogénétiques, de reproduction végétale et de production de semences;
- iv) il proposera des mesures appropriées et viables propres à rendre plus efficace le Système mondial pour les ressources phylogénétiques;
- v) il comprendra une estimation des coûts des programmes, projets et activités à financer par un fonds international et par d'autres mécanismes.

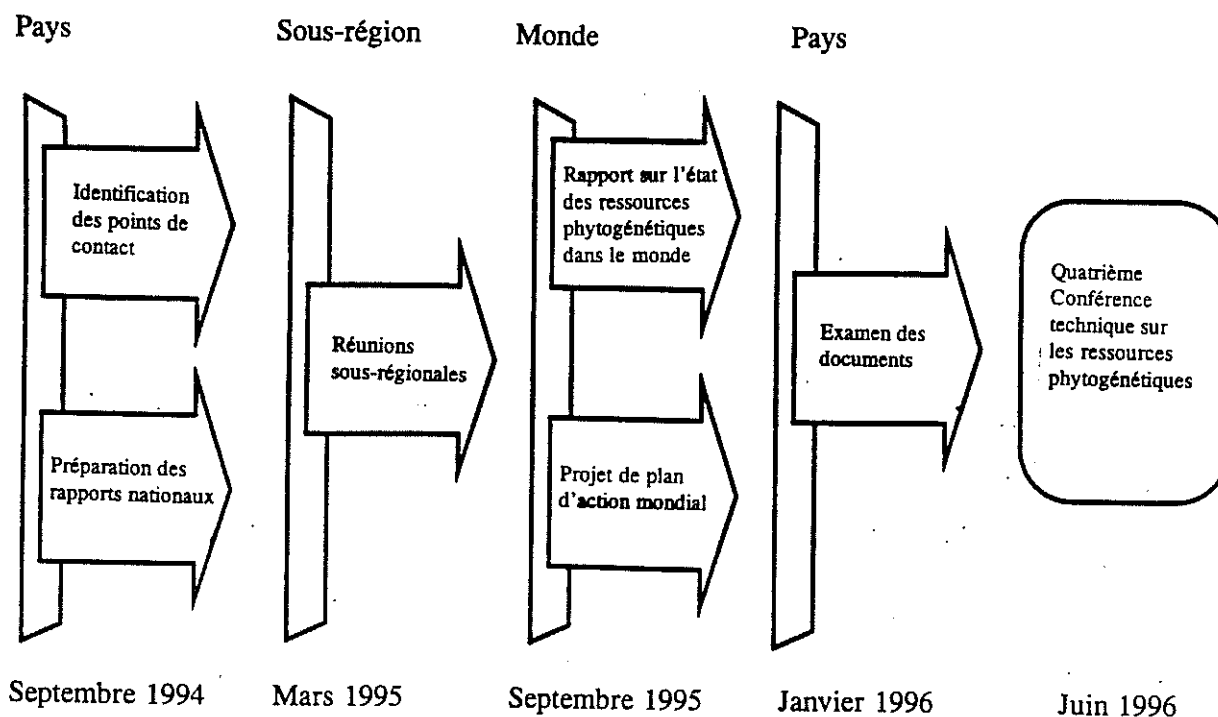
III.5 Collaboration avec des institutions et organisations internationales concernées

25. Dans le cadre de cette approche visant à parvenir à un consensus et comme prévu par la Commission¹⁰, la CIPRP invitera à participer toutes les organisations et institutions concernées qui s'occupent de conservation *ex situ* et *in situ*, ainsi que d'utilisation durable des ressources phylogénétiques, notamment le Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale (GCRAI) et ses Centres internationaux de recherche agricole (l'IPGRI principalement), le PNUE, l'organe directeur de la Convention sur la diversité biologique et les organisations non gouvernementales intéressées. En ce qui concerne l'établissement des coûts du Plan d'action mondial et des projets qui le composent, on cherchera à obtenir la coopération de la Banque mondiale, d'autres institutions multilatérales de financement et du Fonds pour l'environnement mondial. En outre, grâce à un vaste processus participatif, le Secrétariat de la CIPRP jouera un rôle important de catalyseur et d'animateur, pour encourager une participation active.

III.6 Cadre temporel

26. Le graphique suivant résume les principales étapes du processus et présente le calendrier de réalisation envisagé actuellement par le Secrétariat de la CIPRP. Il convient de souligner que ce cadre temporel est étroitement lié au processus partant des pays et à leur capacité de respecter les échéances.

¹⁰ CPGR/93/Rep, par.80.



IV. RAPPORT INTERIMAIRE

IV.1 Etablissement du Secrétariat du projet

27. Au moment où le dernier rapport au Groupe de travail a été rédigé (mai 1994), le Secrétariat de la CIPRP se composait d'un fonctionnaire du cadre organique (directeur du projet) nommé officiellement à ce poste en avril 1994, et deux agents des services généraux. La tâche immédiate incombant alors au directeur du projet était d'identifier et de recruter du personnel supplémentaire et d'établir les capacités administratives nécessaires pour que le Secrétariat du projet fonctionne bien. Il s'agissait là d'activités préalables au démarrage des travaux de fond du projet. Il a été d'autant plus difficile de constituer le Secrétariat que les fonds disponibles ou annoncés ne suffisaient pas pour recruter tout le personnel prévu dans le document de projet. Il a donc fallu regrouper les fonctions, redéfinir les mandats et établir un ordre de priorités pour le recrutement du personnel, tout en poursuivant la recherche de fonds additionnels. Il en est résulté une réduction des effectifs et un retard dans le recrutement.

28. La FAO est à même d'annoncer des progrès importants dans la mise en oeuvre de la CIPRP depuis qu'elle a présenté son rapport au Groupe de travail en mai. Trois fonctionnaires du cadre organique sont entrés au Secrétariat en mai, août et octobre; le recrutement d'un quatrième est imminent. Il est prévu que le Secrétariat sera entièrement établi avant la fin de 1994 et qu'il comprendra sept fonctionnaires du cadre organique (dont deux cadres associés mis à disposition par les pays - voir par. 50 - et un fonctionnaire détaché relevant du Programme ordinaire) ainsi que trois agents de la catégorie des services généraux (financés grâce aux fonds du projet).

29. Une fois entièrement constitué, le Secrétariat aura une composition équilibrée entre les régions et pourra travailler dans les cinq langues officielles de l'Organisation ainsi que dans plusieurs autres grandes langues africaines, asiatiques et européennes. Il comprendra en outre du personnel possédant des compétences de niveau universitaire en agronomie, génétique, conservation des ressources génétiques, sélection végétale et politique des ressources phylogénétiques.

30. Une équipe de travail interne, composée de fonctionnaires représentant les départements concernés de la FAO, a été constituée pour faciliter la communication et la coordination. En outre, le Sous-Directeur général, Département de l'agriculture, a été chargé par le Directeur général de convoquer des réunions spéciales de coordination avec d'autres Départements et avec l'IPGRI, selon les besoins.

IV.2 Contacts nationaux et régionaux

IV.2.1 Etablissement des points de contact nationaux

31. Par lettre circulaire aux gouvernements en date du 30 septembre 1994, le Directeur général a officiellement invité les pays à participer à la CIPRP, à désigner des points de contact officiels pour le processus et à préparer des rapports nationaux. La personne ou le bureau désignée comme point de contact assurera la liaison principale avec la FAO pour ce qui est du rapport national et du processus global de la CIPRP. Il est donc impératif que ce point de contact possède les compétences nécessaires pour aborder toute la gamme des questions scientifiques et politiques englobées dans le processus.

IV.2.2 Missions régionales

32. Pour introduire la CIPRP dans les pays, établir des liens pratiques avec les programmes nationaux, déterminer le meilleur moyen de favoriser la participation nationale, coordonner les activités avec l'IPGRI et les autres organisations, et faire une évaluation préliminaire de l'état des ressources phylogénétiques dans les diverses régions, les fonctionnaires de projet ont entrepris un certain nombre de missions. Des contacts ont ainsi pu être établis avec un grand nombre de coordinateurs nationaux et de présidents de comités nationaux des ressources phylogénétiques, dont bon nombre pourraient devenir des points de contact ou participer de manière active au processus de la CIPRP.

33. Depuis juin 1994, les fonctionnaires du projet se sont rendus en Afrique orientale et australe, au Moyen-Orient, en Asie de l'Est et du Sud-Est, en Amérique latine et en Amérique du Nord. Au cours de ces voyages, ils ont pris part à des réunions des réseaux régionaux des ressources phylogénétiques d'Asie de l'Est (cinq pays membres), et d'Asie de l'Ouest et d'Afrique du Nord (vingt pays membres), ainsi qu'à une réunion liée à un réseau en Amérique latine. Le directeur du projet a assisté en juin, à Nairobi, à la réunion du Comité intergouvernemental de la Convention sur la diversité biologique, prenant contact avec de nombreuses délégations et participant à un atelier de la FAO pour informer les délégués des activités que l'Organisation entreprend dans le domaine de la diversité biologique, y compris le rôle de la CIPRP. D'autres fonctionnaires de la FAO et de l'IPGRI ont travaillé à la promotion du projet dans d'autres régions, notamment en Europe de l'Est et en Asie centrale.

34. Grâce à ces visites, le Secrétariat du projet a pu établir les premiers contacts avec des acteurs clés (dans le domaine de la science aussi bien que des politiques) de nombreux pays, pour expliquer le processus, discuter de la préparation des rapports nationaux et identifier des sujets importants à traiter lors des réunions sous-régionales. A l'occasion de visites à plus de douze banques de gènes nationales et régionales et à divers programmes de sélection végétale en Afrique, Asie et Amérique latine, les fonctionnaires du Secrétariat ont pu évaluer la situation sur le terrain et avoir des entretiens directs et approfondis avec des scientifiques gouvernementaux qui s'occupent régulièrement de ressources phylogénétiques. Ils ont ainsi obtenu des informations utiles et identifié des projets susceptibles de répondre à des besoins urgents. Enfin, des contacts étroits ont été établis avec les bureaux régionaux de l'IPGRI et leur personnel au cours de diverses missions.

IV.3 Rapports nationaux

35. Comme indiqué ci-dessus, le Directeur général a officiellement demandé aux pays de préparer des rapports nationaux et, des "recommandations préliminaires" ont été rédigées à cet effet, en collaboration étroite avec les services compétents aussi bien de la FAO que de l'IPGRI, et diffusées dans la lettre circulaire aux gouvernements du 30 septembre 1994. Parallèlement à la diffusion officielle, les recommandations ainsi qu'un recueil d'informations tirées de la base de données du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques de la FAO ont été envoyés aux coordinateurs des programmes nationaux sur les ressources phylogénétiques. Plusieurs centaines d'exemplaires des recommandations ont également été communiquées à des individus et des organisations concernés à l'occasion de réunions internationales et de voyages des fonctionnaires de la FAO et de l'IPGRI dans les pays.

36. La base de données du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phylogénétiques contient des informations sur les collections *ex situ* nationales et internationales qui ont été fournies par les pays en réponse à l'Enquête sur les activités nationales relatives à la gestion des ressources phylogénétiques pour les espèces cultivées de la FAO. Cette enquête, qui a démarré en mars 1992 constitue une importante activité du Programme ordinaire intéressant directement le travail de la CIPRP. Plus de 80 pays ont répondu au questionnaire qui faisait partie de l'enquête, fournissant des informations sur les points de contacts et institutions nationaux et, dans la plupart des cas, des renseignements détaillés sur les collections de matériel génétique. Un questionnaire séparé sur les ressources sylvo-génétiques a été envoyé aux services forestiers des pays membres de la FAO en mars 1993. Jusqu'à présent, des réponses provenant de près de 90 pays ont été reçues.

37. Les premières réactions des pays à la demande de rapports nationaux ont été très positives. Un certain nombre d'entre eux ont commencé à les préparer et quelques rapports sont déjà à un stade avancé. Il faut espérer que la préparation de ces rapports donnera une impulsion à l'évaluation et la planification des programmes nationaux. Cependant, pour promouvoir au mieux le processus de la CIPRP, ces rapports devront être achevés dès que possible, car les réunions sous-régionales se tiendront probablement pendant le premier semestre de 1995 et le Secrétariat devrait commencer à rédiger les principaux documents de projet en août 1995.

38. Si ce processus mené au niveau national relève principalement de la responsabilité des pays, la FAO pourra, en fonction des fonds disponibles, aider à la préparation des rapports. Plusieurs réunions ont été organisées avec l'IPGRI et avec des consultants identifiés par la FAO dans les régions, en vue de planifier et de coordonner cette assistance technique.

IV.4 Planification des réunions sous-régionales

39. Ces réunions offriront aux pays une nouvelle occasion de fournir des contributions et d'ouvrir un dialogue inter-pays pour l'établissement du rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde et du plan d'action mondial. A ces réunions, les gouvernements pourront, par le truchement des rapports nationaux, identifier et analyser des problèmes et perspectives communs. Jusqu'ici, l'organisation de six réunions à tenir entre mars et juillet 1995 a été envisagée. Plusieurs pays en développement et un centre du GCRAI se sont déclarés disposés à accueillir ces réunions. Le Secrétariat du projet s'emploie activement à mettre au point les arrangements voulus, tout en évaluant la capacité du projet à affecter les fonds supplémentaires nécessaires pour l'organisation des réunions. En collaboration avec les pays, on travaille à l'heure actuelle à identifier les sujets à traiter lors des réunions sous-régionales.

IV.5 Coopération avec l'IPGRI

40. Sur la base des accords existant entre la FAO et l'IPGRI, une lettre d'entente a été établie spécialement en vue d'assurer une coopération étroite et approfondie entre les deux organisations

dans le cadre de la CIPRP. Cette lettre concerne les modalités de coordination, la collaboration à la préparation des rapports nationaux, la collaboration aux niveaux régional et sous-régional, la collaboration scientifique, le financement et la mise en oeuvre. Au moment de la rédaction du présent document, il était prévu que la lettre serait signée avant la session extraordinaire de la Commission des ressources phytogénétiques. On établit, en outre, des lettres d'accord séparées pour faciliter la fourniture d'assistance aux diverses régions par l'IPGRI et pour assurer le transfert correspondant de fonds à cette fin en faveur de cet Institut. Dans les régions, la participation de l'IPGRI revêtira essentiellement la forme d'une aide aux pays pour la préparation des rapports nationaux, par l'entremise de consultants désignés par la FAO.

41. Les fonctionnaires du CIPRP et de l'IPGRI sont en contact étroit et quasi journaliers pour traiter d'un large gamme de sujets techniques et scientifiques. Ils se consacrent à l'heure actuelle à l'analyse détaillée des besoins d'information et de recherche de la CIPRP et étudient le rôle de la coopération dans la réalisation d'études servant au processus. En outre, des mécanismes pour l'échange d'informations tirées de bases de données informatisées sont à l'étude.

IV.6 Autres activités du Secrétariat

42. Un certain nombre d'études économiques, techniques et juridiques portant sur des questions cruciales pour l'élaboration du rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde et du Plan d'action mondial, ainsi que pour la révision de l'Engagement international, ont été commandées ou appuyées par les secrétariats de la Commission des ressources phytogénétiques et de la CIPRP. On prévoit que certaines de ces études seront publiées, soit par le projet, soit de concert avec l'IPGRI, afin d'élargir le débat sur certaines questions importantes et de stimuler l'analyse dynamique et la solution de problèmes. L'IPGRI a commandé une série d'études complémentaires à cette même fin.

43. Le Secrétariat du projet a élaboré plusieurs documents non officiels d'information générale et, avec l'appui de la sous-Division de la production du matériel d'information de la FAO, un ensemble de transparents pour rétroprojection pour présenter le projet et les activités connexes à un public plus large.

IV.7 Activités de soutien d'autres organes

44. Outre les activités qui font partie intégrante du projet de la CIPRP (celles qui sont prévues spécifiquement dans le document et le budget du projet), il existe un grand nombre d'activités complémentaires entreprises par divers gouvernements et organisations à l'appui de la CIPRP qui apportent une contribution importante au processus. Le Secrétariat de la CIPRP a pour rôle d'encourager et de favoriser ces initiatives. Ainsi, le Canada organise une réunion de représentants de pays africains francophones en mai et juin 1994; un atelier sur les ressources génétiques des espèces forestières de la zone boréale prévu pour juin 1995, est organisé par le service forestier canadien avec la collaboration technique de la FAO, notamment du Département des forêts. L'IPGRI et d'autres CIRA fournissent des apports à la CIPRP par le biais d'un certain nombre d'activités complémentaires, notamment une étude sur les cultures sous-utilisées et une autre sur la portée des efforts de conservation *ex situ* des plantes cultivées relevant des centres. D'autres activités complémentaires sont organisées par le Centre mondial de surveillance et de conservation (Royaume-Uni) et portent sur la cartographie de plantes rares d'intérêt alimentaire ou considérées comme des parentes sauvages de plantes cultivées; diverses organisations non gouvernementales s'occupent des activités de conservation et d'utilisation des ressources phytogénétiques des associations paysannes et d'autres organisations non gouvernementales.

V. SITUATION DU FINANCEMENT

45. Jusqu'à présent les activités ont été menées dans le cadre de la phase I du projet dont le budget s'élève à environ 3,8 millions de dollars E.-U. Un nouveau document de projet unifié, couvrant l'ensemble du projet, est à l'examen et en cours d'approbation et établit à 6 586 473 dollars E.-U. le montant total des contributions des donateurs. Ce budget prévoit une série minimale d'activités et maintient le caractère national du processus. Par exemple, il ne prévoit pas de crédits pour couvrir les dépenses du Secrétariat après la fin de juin 1996, mois au cours duquel la Conférence devrait avoir lieu; il ne couvre pas non plus les coûts de la Conférence elle-même (voir par. 48), les voyages et l'indemnité journalière de subsistance des participants à la Conférence provenant de pays en développement (voir par. 49), les contributions du Programme ordinaire de la FAO et des pays membres sous forme de mise à disposition de cadres associés (voir par. 50), ni les coûts des activités complémentaires qui, tout en appuyant la CIPRP, ne font pas partie intégrante de celle-ci et ne sont pas des activités de base inscrites dans le document et le budget du projet (voir par. 44).

46. Les contributions au budget de projet de la CIPRP s'élèvent à ce jour à quelque 3,8 millions de dollars E.-U., et proviennent de l'Allemagne, des Etats-Unis, de la Suède et de la Norvège (voir tableau 1). Il reste ainsi 2,7 millions de dollars E.-U., soit 42% du budget, à engager. Comme on l'a vu plus haut, il s'agit d'un budget réduit au minimum qui ne pouvait subir des réductions ultérieures sans compromettre le rôle des pays dans le projet.

TABLEAU 1
Niveau actuel des contributions

Baillleur de fonds	Montant fourni ou engagé (\$E.-U.)
Allemagne	1 702 064
Suède	961 894
Norvège	136 705
Etats-Unis	1 050 000
Total engagé	3 850 663
<i>Montant restant à obtenir</i>	<i>2 735 810</i>
Budget total	6 586 473

47. Indépendamment des contributions énumérées ci-dessus, un certain nombre de donateurs ont manifesté l'intention de participer à la CIPRP, à savoir le Canada, la France, l'Iran, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, l'Espagne et l'Organisation arabe pour le développement agricole. Le Secrétariat de la CIPRP estime que ces engagements non confirmés devraient fournir 0,8 à 1,4 million de dollars. Cependant, il ne peut planifier, affecter des fonds ou entreprendre des activités avant que ces engagements aient été confirmés et les fonds mis à disposition.

48. Outre sa contribution de 1 702 064 dollars E.-U. en faveur du processus préparatoire de la CIPRP, l'Allemagne affecte également environ 800 000 dollars à l'accueil de la conférence elle-même et aux activités nationales liées au projet, de sorte que son engagement total atteint environ 2,5 millions de dollars.

49. Comme mentionné au par. 45, le budget de base du projet ne comprend pas le financement de la participation à la Conférence des pays en développement. La Commission des ressources phytogénétiques a recommandé qu'au moins deux délégués par pays assistent à la Conférence pour assurer la présence à la fois d'experts techniques et de responsables politiques. Si le projet doit couvrir en partie les frais de voyage et d'indemnité journalière de subsistance de deux délégués par pays en développement, comme proposé, il faudra prévoir des ressources suffisantes à cette fin.

50. Indépendamment du budget du projet, la France et le Canada ont tous deux accepté de fournir au Secrétariat de la CIPRP les services d'un cadre associé. Le recrutement de ces deux cadres est déjà bien avancé. La FAO offre des fonds relevant du Programme ordinaire sous forme de détachement d'un fonctionnaire du cadre organique et de participation au projet d'autres agents du siège et de terrain. Le personnel de l'IPGRI appuie aussi le projet. Un certain nombre d'autres organisations et de pays financent des activités complémentaires (voir par. 44).

VI. QUESTIONS A EXAMINER

51. Le processus consultatif partant des pays va devenir pleinement opérationnel et donner aux pays diverses possibilités - aux niveaux national, sous régional ou régional ainsi qu'à l'échelon mondial - d'apporter une contribution valable à l'établissement du premier rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde et du Plan d'action mondial. La Commission pourrait, si elle le juge bon, donner des avis sur la façon d'articuler davantage ce processus consultatif.

52. Le succès du processus est conditionné par la préparation en temps voulu des rapports nationaux et par l'engagement actif des pays qui accueillent les réunions sous-régionales et régionales. La Commission souhaitera peut-être reconnaître l'importante contribution que fourniront ces pays en assumant ces responsabilités, et souligner la nécessité de respecter le cadre temporel convenu.

53. L'attention de la Commission et de son Groupe de travail est attirée, en particulier, sur deux questions connexes: assurer le financement intégral de la CIPRP et respecter le calendrier convenu pour le processus préparatoire, afin que le rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde et le Plan d'action mondial aux coûts définis soient prêts pour la Conférence de 1996. La Commission et son Groupe de travail pourraient, s'ils le souhaitent, donner des avis en la matière. Le cadre temporel pour la préparation de la Conférence (figure 1 ci-dessus) est déjà très serré. Tout retard ultérieur compromettrait gravement la nature participative et nationale du processus. Comme certains des engagements permettant les actions envisagées dans la stratégie de la CIPRP ne peuvent être pris sans financement complet, il est probable que des activités seront supprimées et que de nouveaux retards se produiront si des contributions adéquates au budget ne sont pas offertes rapidement. Si la situation financière et les circonstances empêchaient de tenir certaines réunions sous-régionales, le Secrétariat de la CIPRP devrait, en assumant des responsabilités supplémentaires, prendre contact avec les gouvernements pour qu'ils fournissent les ressources requises.